



Organisation des visites de nos sites et règles à respecter

Référence :
COM-FOR-001
Rév : 00
Date : 20-10-2021

Rédacteur : Chargé de
communication

Vérificateur : Conseiller
en prévention

Approbateur :
Président codir

Ce document confirme la date fixée pour une visite d'un site IPALLE ainsi que le nombre de participants.

Il reprend également les mesures de sécurité applicables sur nos sites.

Il doit être complété, signé et renvoyé à notre service communication au plus tard 5 jours avant la visite. Tout retard implique l'annulation de la visite.

1) **Responsabilité**

IPALLE décline toute responsabilité en cas d'accident lors de la visite.

Le groupement se porte fort de couvrir tout dommage par l'un de ses membres à IPALLE lors d'une visite.

Le groupement reconnaît avoir souscrit une assurance spécifique couvrant la visite, avec abandon de recours à l'encontre d'IPALLE.

2) **Consignes de sécurité**

Le responsable du groupe est tenu de rappeler les consignes de sécurité ci-dessous et de les faire respecter. Tout manquement à ces consignes peut immédiatement mettre fin à la visite.

- Il est impératif de rester en groupe.
- Le port du gilet fluo est obligatoire.
- Le port du casque est obligatoire sur le site de l'Unité de Valorisation Energétique de Thumaide. Ceux-ci peuvent être prêtés par IPALLE pour la durée de la visite.
- Il est interdit de franchir, de se pencher, de monter sur les garde-corps ou tout autre moyen de protection.
- Il est strictement interdit de toucher à toute commande installée sur le parcours de la visite.
- Il est interdit de prendre toute collation durant la visite.
- Il est strictement interdit de toucher, ramasser, d'emporter tout objet se trouvant sur le site.
- Une attention particulière doit être apportée aux véhicules circulant sur le site.
- Il est strictement défendu de fumer sur le site.
- Il est conseillé d'adapter la tenue vestimentaire (pantalons préférables).
- Les chaussures ne sont pas fournies. Le port de chaussures fermées est obligatoire. IPALLE se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne ne respectant pas ce point.
- Pour des motifs d'hygiène bien compréhensibles, il est vivement conseillé de se laver les mains en rentrant de la visite.

3) **Mesures Covid**

- Port du masque obligatoire.
- Désinfection des mains au gel hydroalcoolique.
- L'accès à la salle de commande de l'Unité de Valorisation Energétique de Thumaide et aux laboratoires des stations d'épuration est interdit.



Organisation des visites de nos sites et règles à respecter

Référence :
COM-FOR-001
Rév : 00
Date : 20-10-2021

Rédacteur : Chargé de
communication

Vérificateur : Conseiller
en prévention

Approbateur :
Président codir

4) Organisation de la visite

Toute visite ne peut s'effectuer qu'en présence d'un membre du personnel IPALLE et de personnes d'encadrement du groupement ayant 18 ans minimum (voir paragraphes suivants).

L'accompagnateur a un rôle de surveillance du groupe.

Le nombre maximum de visiteurs est de 25. Dans le cas d'une demande de visite pour un groupe important (supérieur à 25 personnes), IPALLE se réserve le droit de diviser le groupe et d'organiser les visites successivement ; cela dépendra de la disponibilité des personnes d'encadrement d'IPALLE.

La présence d'une personne à mobilité réduite doit être signalée lors de la réservation de la visite.

L'Unité de Valorisation Energétique de Thumaide n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Visite d'un recyparc

- Age minimum requis : 3^{ème} maternelle.
- De la 3^{ème} maternelle à la 3^{ème} primaire : 1 personne d'encadrement du groupement pour 5 enfants.
- À partir de la 4^{ème} primaire : 1 personne d'encadrement du groupement pour 10 enfants.

Visite d'une station d'épuration

- Age minimum requis : à partir de 8 ans ou 4^{ème} primaire.
- 1 personne d'encadrement du groupement pour 10 visiteurs.

Visite de l'Unité de Valorisation Energétique de Thumaide

- Age minimum requis : 14 ans ou 2^{ème} secondaire.

5) Horaires

Nous vous demandons de respecter l'horaire prévu et de nous prévenir en cas de contretemps. Si le groupe n'est pas présent 15 minutes après l'heure prévue et ce sans prévenir, la visite sera annulée.



Organisation des visites de nos sites et règles à respecter

Référence :
COM-FOR-001
Rév : 00
Date : 20-10-2021

Rédacteur : Chargé de
communication

Vérificateur : Conseiller
en prévention

Approbateur :
Président codir

6) Renseignements à compléter et à signer

Nom de l'établissement / de la société	
Nombre de visiteurs	
Tranche d'âge des visiteurs (ou classe s'il s'agit d'un établissement scolaire)	
Site visité	
Date fixée en collaboration avec le service communication	
Nom du responsable d'encadrement et n° GSM	
Nom des autres membres d'encadrement	

Signature du responsable d'encadrement avec la mention « lu et approuvé » :

.....

Formulaire à renvoyer signé au minimum 5 jours avant la visite à :

Ipalle service communication
Chemin de l'Eau Vive, 1 - 7503 Froyennes
Tél. 069/84.59.88 - Fax : 069/84.51.16
info@ipalle.be